

COMPTE RENDU
Séance du 21 JUIN 2021

Le 21 juin 2021, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GUERLAIS Élodie, HUNAUT Frédéric, JACQUET Hubert, RAINEAU Erick, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie

Absents excusés : GISCARD Christophe, HENRY Isabelle, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIERE Annabelle

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal en date du 17 mai 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 17 mai 2021.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION : Transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération

Après présentation de l'élaboration du projet de territoire avec le PLUi, le conseil municipal n'a pas souhaité délibérer au sujet du transfert de la compétence PLU. En effet, il n'est pas contre et comme c'est obligatoire, délibérer lui semble inutile.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : Église, demande de subvention dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier

2021-06-27

Monsieur Doussain explique que dans le cadre du plan patrimoine adopté en 2018 par le Département de la Vendée une ingénierie à la fois technique, administrative et financière peut être apportée aux communes.

La commune a sollicité le Département pour un accompagnement technique. Un bilan a été remis par le Département ciblant les travaux d'urgence à effectuer. Interventions rapides à prévoir pour stopper la contamination par les insectes xylophages. Interventions à prévoir pour réparer le plancher estrade des bancs afin d'éviter tout accident.

Monsieur Doussain présente un devis de la société ATELIERS Bregeon concernant la reprise du plancher estrade des bancs. D'un montant de 1 998.75€HT, il peut être subventionnable à hauteur de 65% par le Département.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame la maire à signer le devis de l'entreprise ATELIERS Bregeon, d'un montant de 1 998.75€HT,
- Sollicite une subvention à hauteur de 65% auprès du Département de la Vendée dans le cadre du programme « Restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire des églises ».

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : demande de subventions (amendes de police 2021), aménagement de trottoirs rue du foyer

2021-06-28

Monsieur Raineau Erick explique que suite à la création de la liaison douce rue du foyer (côté gauche), il serait opportun de sécuriser également le côté droit de cette rue en aménageant des trottoirs. En effet, cette rue très passagère mène à la salle communale, au terrain de jeux multisports et aux autres espaces de jeux. Cet aménagement compléterait la liaison douce en sécurisant également les piétons du côté droit. Les trottoirs relierait la rue principale au parking du foyer rural.

Monsieur Raineau Erick présente le devis de l'entreprise Paquereau d'un montant de 9 448.50€HT.

Afin d'aider à financer ce projet d'aménagement de trottoirs, Monsieur RAINEAU Erick propose de solliciter le Conseil Départemental au titre de la subvention « amendes de police 2021 ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du projet d'aménagement de trottoirs rue du foyer à partir de la rue principale et jusqu'au parking du foyer rural :

- Approuve le projet d'aménagement de trottoirs rue du foyer à partir de la rue principale et jusqu'au parking du foyer rural
- Autorise Madame la Maire à signer le devis de l'entreprise Paquereau d'un montant de 9 448.50€HT
- Sollicite le Conseil Départemental au titre de la subvention « amendes de police 2021 »
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents y afférents.

CIAS COTEAUX DE L'YON : demande de reprise du déficit d'exploitation de l'année 2019

2021-06-29

Madame BARRÉ-IDIER Bernadette lit le courrier adressé par le CIAS-Coteaux de l'Yon et relatif à la reprise du déficit de la section d'exploitation de l'année 2019. Monsieur RAINEAU Erick, président du CIAS Coteaux de l'Yon rappelle la situation budgétaire de la Résidence Autonomie « Les Charmes de l'Yon » et le déficit de l'année 2019 d'un montant de 33 002.36€.

Monsieur Raineau propose la reprise du déficit d'exploitation 2019 par les communes en appliquant le pourcentage de participation au fonctionnement du SIVOM, soit :

-Rives de l'Yon	54.39%	17 949.98€
-Nesmy	36.40%	12 012.86€
-Le Tablier	9.21%	3 039.52€

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la reprise du déficit sur la section d'exploitation de l'année 2019 de la Résidence Autonomie « Les Charmes de l'Yon » à hauteur de 3 039.52€ soit 9.21%.

RIVES DE L'YON : subvention et tarifs restauration scolaire 2021/2022

2021-06-30

Madame la maire relate les différents échanges avec les élus de Rives de l'Yon au sujet de la municipalisation de la restauration scolaire à compter de septembre 2021.

Le montant actuel de la subvention des repas par la commune du Tablier est de 1.16€/repas/enfant du Tablier. Afin que les familles du Tablier bénéficient du même prix que les familles de Rives de l'Yon, elle propose que la subvention soit de 1.25€/repas/enfant à compter de septembre 2021.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, 2 absents, 1 voix contre et 8 voix pour, décide de subventionner les repas de la restauration scolaire municipale de Rives de l'Yon à hauteur de 1.25€/repas/enfant domicilié au Tablier à compter de septembre 2021.

ASSOCIATION RÉCRÉ AUX BOIS : animation terrain multisports juillet 2021

2021-06-31

Madame la Maire présente la convention de partenariat avec l'association Récré aux bois relative à la mise à disposition d'animateur afin de proposer aux jeunes de la commune des activités sur le terrain multisports. Elle précise que cette année, les animations seront proposées uniquement pour le mois de juillet. En effet, les deux étés précédents la fréquentation du mois d'août n'était pas suffisante.

Elle propose au conseil municipal de reconduire cette action du 7 au 30 juillet 2021 les lundis, mercredis et vendredis après-midi. L'association Récré aux bois percevra la somme de 85€ par après-midi, plus un jour de préparation en amont.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de reconduire cette action du 7 au 30 juillet 2021, les lundis, mercredis et vendredis après-midi,
- accepte le partenariat avec l'association Récré aux Bois, d'un montant de 85€ par après-midi, plus un jour de préparation en amont du 7 au 30 juillet 2021,
- autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat du mois de juillet 2021 avec l'association Récré aux bois.

ASSOCIATION RÉCRÉ AUX BOIS, accueil de loisirs : demande de subvention année 2021

2021-06-32

Madame la maire lit la demande de subvention de l'association Récré aux bois, accueil de loisirs, pour l'année 2021. L'association Récré aux bois sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 3 000€ pour l'année 2021.

Cette demande correspond à la fréquentation des enfants du Tablier, les mercredis, les vacances scolaires et les camps d'été à l'accueil de loisirs, Récré aux bois, situé à Rives de l'Yon.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 3 000€ à l'association Récré aux bois, accueil de loisirs, pour l'année 2021 et correspondant à la fréquentation des enfants domiciliés au Tablier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

2021-06-33

Monsieur JACQUET Hubert présente les demandes de subventions de la Fondation du Patrimoine et de la Maison Familiale Rurale de Rives de l'Yon.

Après délibération, le conseil municipal,

- décide de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2021, d'un montant de 75€ auprès de la Fondation du Patrimoine.

- décide de ne pas verser de subvention à la Maison Familiale Rurale de Rives de l'Yon pour l'année 2021.

DEVIS – Construction d'un commerce – contrôle technique, société Qualiconsult

2021-06-34

Madame la maire présente le devis de la société Qualiconsult, agence de la Vendée. Ce devis a été adressé par l'Agence de Service aux Collectivités Locales avec qui la commune a une convention de mandat pour la réalisation d'un commerce (café-épicerie). Le montant de ce devis est de 3 850€HT. Cette mission de contrôle technique des travaux est obligatoire. Elle se déroule pendant toute la durée des travaux et a pour objectif de vérifier la qualité et la sécurité des constructions. Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Madame la maire à signer le devis de la société QUALICONSULT, agence de la Vendée, d'un montant de 3 850€HT.

DIVERS

*Remplacement de Madame MORAIN Sonia à prévoir. En effet, l'autre commune dans laquelle elle travaille souhaite augmenter son temps de travail.

*Madame la maire lit le courrier de Monsieur DUPONT Josselin, habitant au Châtelier. Il demande l'enfouissement des lignes télécom pour le passage de la fibre internet. Un devis sera demandé au SYDEV et en fonction du coût le conseil municipal se prononcera.

*Prochain conseil municipal le lundi 19 juillet 2021 à 20h00 et le lundi 13 septembre 2021.

La séance est levée à 22h03.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

